



MÉCANICIEN D'ENGINS DE CHANTIER

Cap Excavation Inc. (au siège social)

À PROPOS DE CAP EXCAVATION

Cap Excavation est une entreprise familiale se spécialisant dans les travaux de génie civil, l'excavation de masse, le drainage agricole, le transport de boues de papetières ainsi que la gestion des sites de neige usée. Nous œuvrons principalement dans les régions de la Mauricie, Montréal, Lanaudière et les Laurentides.

Cap Excavation offre à ses employés, outre les avantages sociaux, un milieu de travail sécuritaire axé sur la prévention et la santé sécurité au travail et qui est propice à la conciliation travail-famille. Notre entreprise est continuellement à la recherche de personnes talentueuses, motivées et cherchant à relever de nouveaux défis. **Voir grand, c'est notre métier depuis 1969.**

SOMMAIRE DU POSTE

Afin de compléter son équipe dans son atelier mécanique, Cap Excavation est à la recherche d'un mécanicien d'engins de chantier.

TÂCHES RELIÉES AU POSTE DE MÉCANICIEN D'ENGINS DE CHANTIER

- Procéder aux réparations demandées/prévues au niveau mécanique, hydraulique, électrique et pneumatique sur différentes machineries (camion, remorque, pelle mécanique, boteur, chargeur, souffleur, camion articulé, etc.)
- Faire l'usage d'outils diagnostiques
- Veiller à ce que l'équipement soit entretenu adéquatement

COMPÉTENCES REQUISES

- Être autonome
- Faire preuve de minutie
- Avoir le souci du détail
- Posséder un intérêt marqué pour la mécanique
- Avoir une bonne capacité d'analyse

QUALIFICATIONS

- Un DEP en mécanique d'engins de chantier, véhicules lourds ou toute expérience pertinente
- 2 années d'expérience (atout)
- La connaissance du logiciel MIR-RT est un atout
- Posséder un permis de conduire classe 5



AVANTAGES

- Rémunération concurrentielle, selon votre expérience
- Un poste permanent à temps plein
- La possibilité d'effectuer de la formation continue dans le milieu de travail
- Un emploi directement à notre siège social
- Un horaire flexible
- L'accès aux assurances collectives après 6 mois de service continu
- L'accès au REER collectif après 6 mois de service continu